

REQUETE

des habitants de COLMAR et environs concernant le projet d'installation de compteurs électriques LINKY

ERDF va injecter dans nos lignes électriques du courant porteur en ligne « CPL » lequel va émettre des radiofréquences pour envoyer et recevoir des données. Comme il n'a pas été prévu de «blinder » les lignes tout le circuit électrique de nos habitations, les appareils ménagers, les prises de courant vont émettre en permanence des rayonnements. Or ces câbles électriques classiques ont été conçus pour une capacité de 50 hertz - courant électrique. Il peut y avoir des interférences avec des appareils qui fonctionnent sur la même fréquence. Quant au risque d'incendie, il est rare mais réel, avec 8 cas recensés pour 300 000 compteurs installés pendant l'expérimentation. C'est trop, d'autant que Linky ne présente aucun intérêt pour les consommateurs.

Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été refusés par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, et sont en train d'être démontés en partie en Californie, au Canada suite à des scandales sanitaires et à des procès. Une soixantaine de communes en France refusent à l'heure actuelle l'installation des compteurs.

150 000 patients électro-hypersensibles sont officiellement reconnus rien qu'en Suède pour huit millions d'habitants.

Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Les opérateurs (généralement ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz, diverses sociétés pour l'eau : Véolia, Sogedo, etc...) refusent de parler d'attestation d'assurance par rapport aux risques causés par les ondes électromagnétiques. Ces opérateurs prétendent qu'il n'y a aucun danger, mais alors pourquoi les assureurs refusent-ils de couvrir ce risque ? Monsieur le maire de COLMAR, Président du Conseil d'administration de la SAEM VIALIS a refusé, lors de la réunion de quartier du 18 mars, tout débat public concernant l'installation des compteurs.

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité vont augmenter à raison de 1 à 2 euros par mois prélevés sur les factures d'électricité jusqu'à atteindre le coût du compteur Linky (de 120 à 240 euros). Sans oublier la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui est passé à 27 centimes d'euro par kWh le 1er janvier 2016 et qui sert aussi à financer ce type de dispositif.

Nous demandons des garanties concernant l'ensemble de l'installation afin que tout problème soit couvert par une police de responsabilité civile. Nous voulons également la confirmation par écrit de l'absence de toute toxicité sur l'ensemble de l'installation équipée d'un compteur LINKY.

Qui sera responsable des dommages éventuels causés par les compteurs Linky : personnes devenant électro-sensibles, incendies, détériorations appareils électriques etc. Le maire ? Pourquoi changer les compteurs actuels, qui donnent satisfaction et ne présentent aucun danger pour la santé ?

Nous rappelons que les installations de ce type de compteurs, ne s'appuie sur aucun texte légal ou réglementaire, toute tentative d'entrée dans notre demeure et sans notre accord est passible de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, la mise en place de ces compteurs va entraîner la suppression de nombreux emplois chez les distributeurs et les fournisseurs d'énergie et d'eau.

Nous sommes informés par plusieurs sources scientifiques que ces compteurs émettent des radiofréquences toxiques pour l'humain. Pour ce motif, Nous refusons l'installation de ces compteurs électriques nocifs pour la santé.

Des compteurs liés à un réseau filaire, obtiendrait le même résultat recherché, c'est à dire le relevé à distance et ce, sans nuire à la santé des personnes, ni nuire à toute cellule vivante.

Les politiques qui détiennent le pouvoir se doivent d'être honnêtes vis-à-vis des citoyens qui les ont élus, ce qui les obligent à s'informer pour comprendre le fonctionnement de tout nouveau matériel mis sur le marché afin de défendre l'environnement et surtout l'homme contre tout danger.

Une société saine doit faire passer le vivant avant l'argent.